



Laurent BINET



Laurent BINET

Radioprotection et contrôle qualité : formation validante

La radioprotection des travailleurs représente l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants sur les personnes.

Le rapport annuel 2021 de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire évalue à 392180 travailleurs identifiés comme étant exposés aux rayonnements ionisants dont 60 % dans un domaine d'activité médicale. La réglementation française prévoit dans le cadre de la prévention des risques liés une information et une formation obligatoires des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à l'article R4451-58 Code du Travail, le chef d'établissement veille à ce que chaque travailleur quel que soit son statut (salarié- travailleur indépendant- profession libérale ou sa position hiérarchique dans l'entreprise) reçoive une information/formation appropriée en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques.

PRISE EN CHARGE	DURÉE	OBLIGATION TRIENNALE
OPCO/FIFPL	14 heures	NON

Les objectifs pédagogiques

- Identifier les caractéristiques des rayonnements ionisants
- Appréhender les effets sur la santé pouvant résulter d'une exposition aux rayonnements ionisants, le cas échéant, sur l'incidence du tabagisme lors d'une exposition au radon
- Connaître les effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements ionisants sur l'embryon, en particulier lors du début de la grossesse, et sur l'enfant à naître ainsi que sur la nécessité de déclarer le plus précocement possible un état de grossesse
- Identifier les acteurs de la radioprotection dans et hors de l'entreprise et leurs missions
- Prendre les mesures adaptées en vue de supprimer ou de réduire les risques liés aux rayonnements ionisants
- Reconnaître les conditions d'accès aux zones délimitées
- Appliquer ou faire les règles particulières établies pour les femmes enceintes ou qui allaitent, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les travailleurs temporaires
- Mettre en place les modalités de surveillance de l'exposition individuelle et d'accès aux résultats dosimétriques
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident
- Connaître les règles particulières relatives à une situation d'urgence radiologique

Le programme pour obtenir votre attestation validante (2x3 heures EPP + 8 heures formation continue)

Évaluation initiale des connaissances

Évaluation des pratiques professionnelles - 1er tour d'audit (3 heures)

- 1. Introduction (5 min)**
- 2. Radioprotection en France : fondements législatifs et propriétés des rayonnements ionisants (15 min)**
 - a. Décrets intéressants : La radioprotection dans le domaine médical Cadre réglementaire : Le code du travail
- 3. Caractéristiques des rayonnements ionisants (20 min)**
 - a. Définition de la radioprotection
 - b. Les principes fondamentaux de radioprotection
 - c. Caractéristiques des rayonnements
 - d. Atténuation des différents rayonnements ionisants
- 4. Effets des rayonnements ionisants sur la santé : influence du tabagisme dans l'exposition au Radon (15 min)**
 - a. Les modes d'exposition
 - b. Comment se protéger exposition externe ?
 - c. Comment se protéger exposition interne ?
- 5. Radiations ionisantes et grossesse : risques et précautions à prendre (45 min)**
 - a. La nature des effets biologiques et les mécanismes en jeu
 - b. Mécanismes cellulaires enclenchés par une irradiation
 - c. Les effets déterministes
 - d. Les effets stochastiques
 - e. Les structures nationales

- 6. Les modes d'exposition : le faisceau de rayonnement X (80 min)**
 - a. L'exposition de la population en France métropolitaine
 - b. Sources expositions aux rayonnements ionisants
 - c. Les accidents de l'industrie du nucléaire
 - d. Quels professionnels sont concernés en France ?
 - e. Quelques chiffres pour comparer et se faire une idée
 - f. La surveillance dosimétrique individuelle passive
 - g. Dosimétrie individuelle opérationnelle
- 7. Les valeurs limites d'exposition : les zones délimitées (65 min)**
 - a. Valeurs limites annuelles d'exposition de la population
 - b. Valeurs limites annuelles d'exposition des travailleurs exposés
 - c. Valeur limite d'exposition d'un enfant à naître
 - d. Exposition au radon 222
 - e. Situation d'urgence - situation exceptionnelle
 - f. Les principes de radioprotection applicables aux personnes exposées à des fins médicales
- 8. Les acteurs de la radioprotection dans et hors de l'entreprise et leurs missions (80 min)**
 - a. Les acteurs de la radioprotection des professionnels
 - b. Les acteurs de la radioprotection à l'hôpital
 - c. Signalisation de fonctionnement Délimitation et signalisation La surveillance dosimétrique des locaux
 - d.
 - e.
 - f. Les modes d'exposition en radiologie conventionnelle par rayonnements X
 - g. Que faire en cas d'incident de radioprotection ?
- 9. Le classement de travailleurs (55 min)**
 - a. Le classement de travailleurs
 - b. Notion de zonage



Laurent BINET



Laurent BINET

- c. Zonage spécifique
- d. Accès en zone surveillée bleu
- e. Accès en zone contrôlée verte
- f. Accès en zone contrôlée jaune
- g. Accès en zone contrôlée orange et rouge

10. Focus - assistant(e)s dentaire (45 min)

- a. Assistant(e) dentaire : Les risques d'exposition
- b. Assistant(e) dentaire : Classement et surveillance dosimétrique individuelle
- c. Assistant(e) dentaire : Zonage possible en salle de soins dentaires
- d. Assistant(e) dentaire : Zonage possible en salle de panoramique dentaire
- e. Assistant(e) dentaire : Zonage possible en salle de Cone Beam 3D
- f. Assistant(e) dentaire : Quels moyens de protection en salle de soins dentaires ?

11. Focus - chirurgiens-dentistes (50 min)

- a. Chirurgien-dentiste : Les risques d'exposition
- b. Chirurgien-dentiste : Classement et surveillance dosimétrique individuelle
- c. Chirurgien-dentiste : Zonage possible en salle de soins dentaires
- d. Chirurgien-dentiste : Zonage possible en salle de panoramique dentaire
- e. Chirurgien-dentiste : Zonage possible en salle de Cone Beam 3D
- f. Chirurgien-dentiste : La dosimétrie d'ambiance trimestrielle

12. Conclusion (5 min)

Évaluation des pratiques professionnelles - 2ème tour d'audit (3 heures)

Questionnaire final d'avis sur la formation

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Votre conférencier

Laurent BINET



Initialement diplômé en tant que manipulateur en électroradiologie médicale, M. Laurent Binet est maintenant Cadre de Santé Enseignant en Imagerie Médicale Institut des Métiers de la Santé - IFMEM CHU de Bordeaux. Il a su tout au long de sa carrière multiplier les formations dans le domaine de la radioprotection afin de pouvoir à son tour former dans ce domaine. En plus de la radioprotection, M. Binet a également une expertise en ce qui concerne le Cone Beam et la mise en œuvre des tests de contrôle qualité en imagerie médicale.



Public concerné et matériels nécessaires :

Cette action s'adresse aux kinésithérapeutes, diplômés, du débutant au professionnel de santé aguerri. L'accès à la formation nécessite une connexion internet et du matériel informatique tel qu'un ordinateur, tablette ou smartphone.

Aucun pré-requis nécessaire.

Le type d'évaluation pratiqué :

Nous pratiquons à chaque étape de la formation des évaluations :

- Évaluation initiale des connaissances
- Exercices et auto-évaluations, avec correction détaillée après chaque partie.
- Questionnaire final d'évaluation.
- Questionnaire final d'avis sur la formation.

Informations pratiques

Janvier 2024

Thème : S06-054 - Responsabilité, promotion et organisation de la profession

NACPRO : S0320230140010

Organisme DPC N° 9105

- Formation e-learning, vidéos et contenu accessibles en illimité
- Fiches pratiques téléchargeables et certificat validant
- Éligible DPC, OPCO et FIFPL
- Période pour suivre la formation : 3 mois
- Tarif FIFPL : 200 €
- Groupe privé d'entraide destiné aux inscrits

[Cliquez ici pour retrouver toutes les dates de sessions DPC de la formation.](#)

Tarif : 500 €